

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER

Collège Colonel FABIEN

Exercice 2023

ANALYSE FINANCIERE

1 Exécution budgétaire

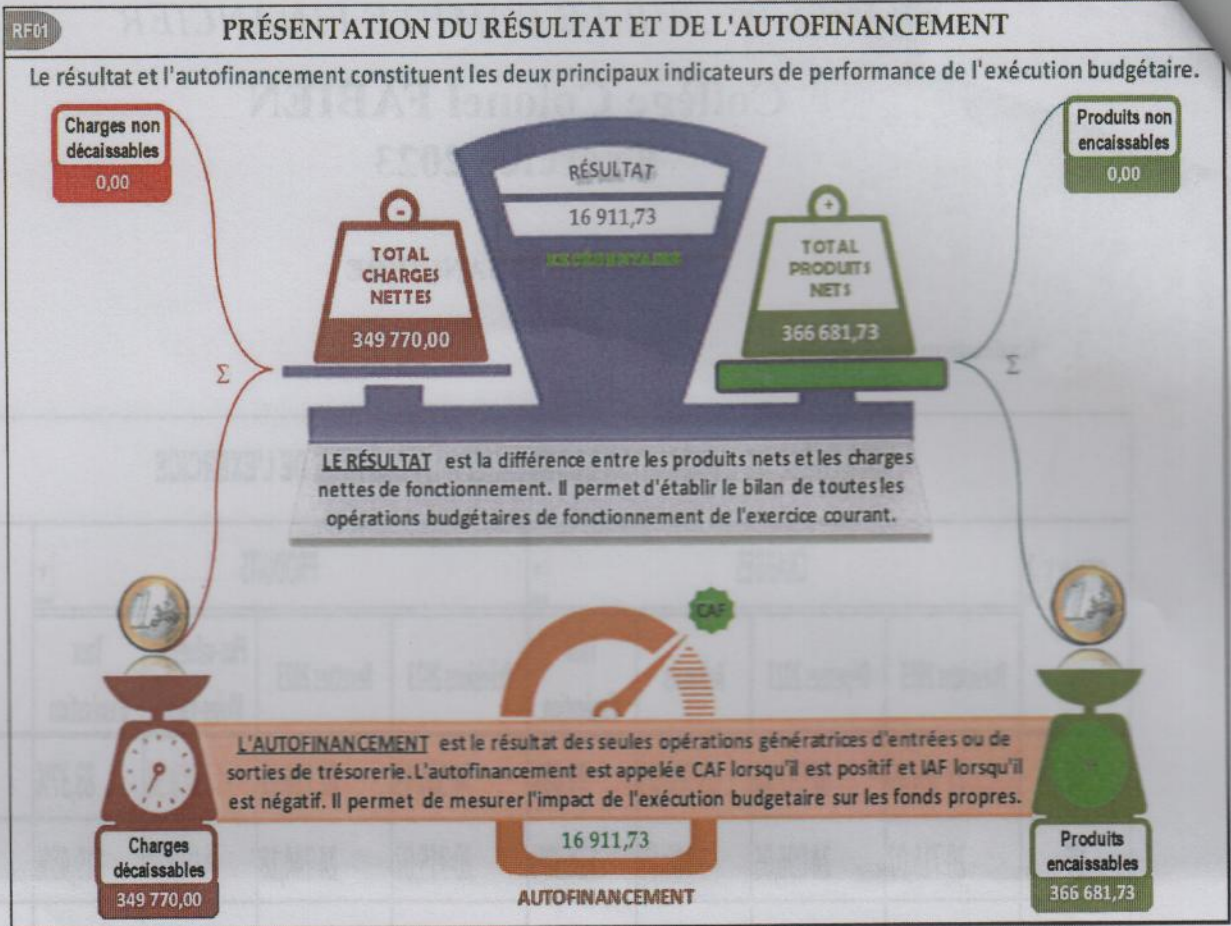
SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE									
SERVICE	CHARGES				PRODUITS				SOLDES
	Prévisions 2023	Dépenses 2023	Reliquats	Taux d'exécution	Prévisions 2023	Recettes 2023	Plus-values ou Moins-values	Taux d'exécution	
AP	77 504,49	61 597,84	15 906,65	79,48%	74 504,49	62 116,11	-12 388,38	83,37%	518,27
VE	20 715,07	24 096,05	-3 380,98	116,32%	20 715,07	24 744,18	4 029,11	119,45%	648,13
ALO	142 359,00	136 969,58	5 389,42	96,21%	133 863,00	142 741,35	8 878,35	106,63%	5 771,77
SRH	50 297,37	39 014,53	11 282,84	77,57%	50 297,37	48 988,09	-1 309,28	97,40%	9 973,56
SBN	95 000,00	88 092,00	6 908,00	92,73%	95 000,00	88 092,00	-6 908,00	92,73%	0,00
TOTAUX	385 875,93	349 770,00	36 105,93	90,64%	374 379,93	366 681,73	-7 698,20	97,94%	16 911,73
EXTOURNE	8 666,06	8 666,06	0,00	100,00%	650,00	650,00	0,00	100,00%	0,00

2 Le résultat de l'exercice 2023

La détermination du résultat permet de constater :

- Soit le déficit d'exploitation
- Soit l'excédent d'exploitation

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section fonctionnement (hors OPC). Pour l'année 2023, le résultat est excédentaire de **16 911,73 euros** contre - 1 407.88€ en 2022.



3 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation suivante est proposée :

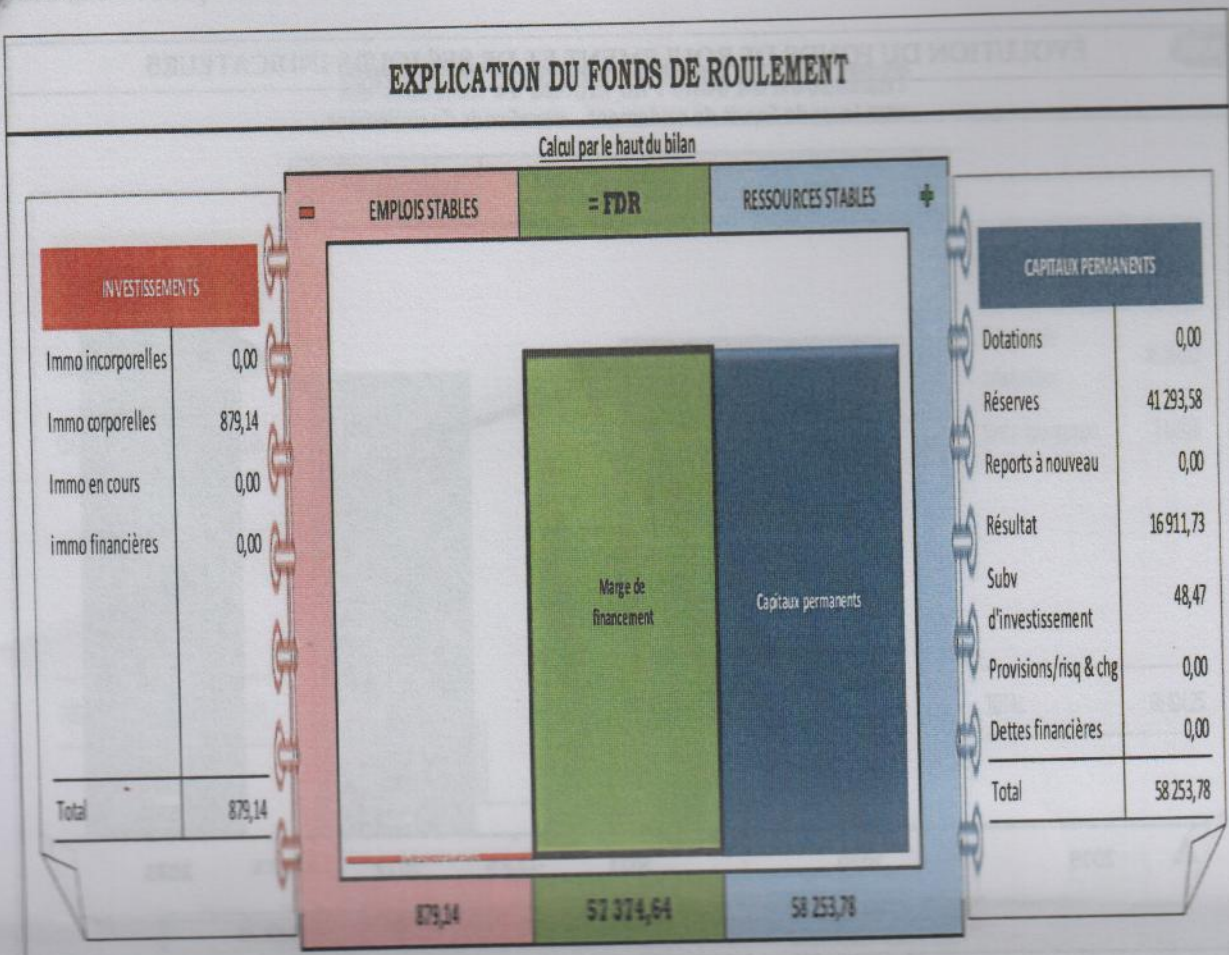
Services concernés	Excédents	Déficits
Service général		16 911.73€
Services spéciaux SRH		
Totaux		16 911.73€

4 Les Indicateurs financiers

4.1 Fonds de roulement

Le fonds de roulement permet de vérifier l'équilibre financier de l'établissement. Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine et détermine sa santé financière.

Il représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables.



Le conseil départemental préconise d'avoir un fonds de roulement prudentiel d'un mois de fonctionnement.

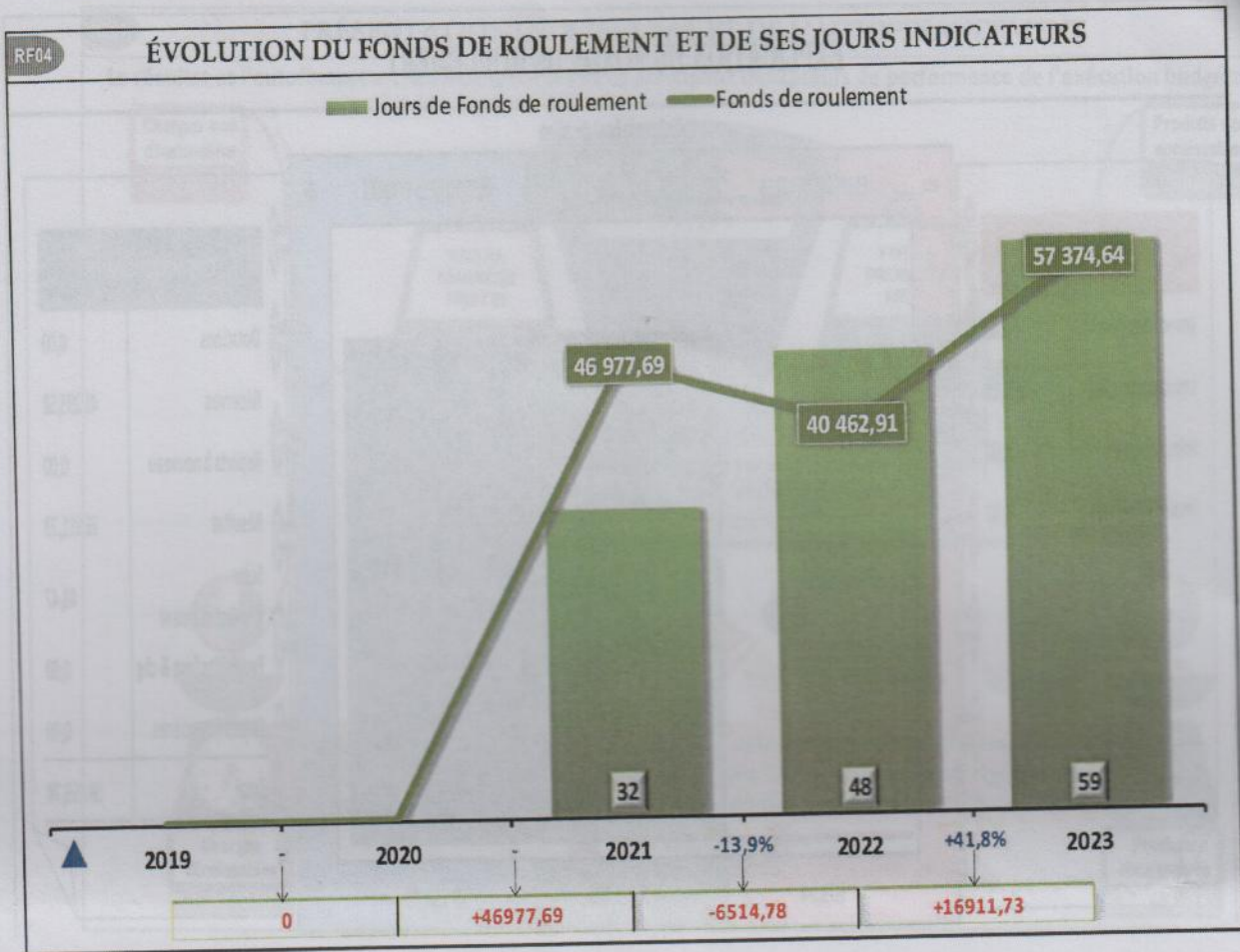
Au vu du résultat de l'exercice, le fonds de roulement de l'établissement s'établit à **57 324,64 €** contre 40 462.91€ en 2022.

4.2 Jours de fonds de roulement:

Ils renseignent sur le nombre de jours dont l'établissement dispose pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Sur GFC le calcul est fait sur la base de 270 jours de fonctionnement et selon la dotation de fonctionnement.

Soit au 31/12/2023, **59 jours** de fonds de roulement contre 48 jours en 2022.



4.3 Besoin en Fonds de Roulement (BFdR)

Il s'agit d'un indicateur très important car il détermine les besoins financiers à court terme de l'établissement.

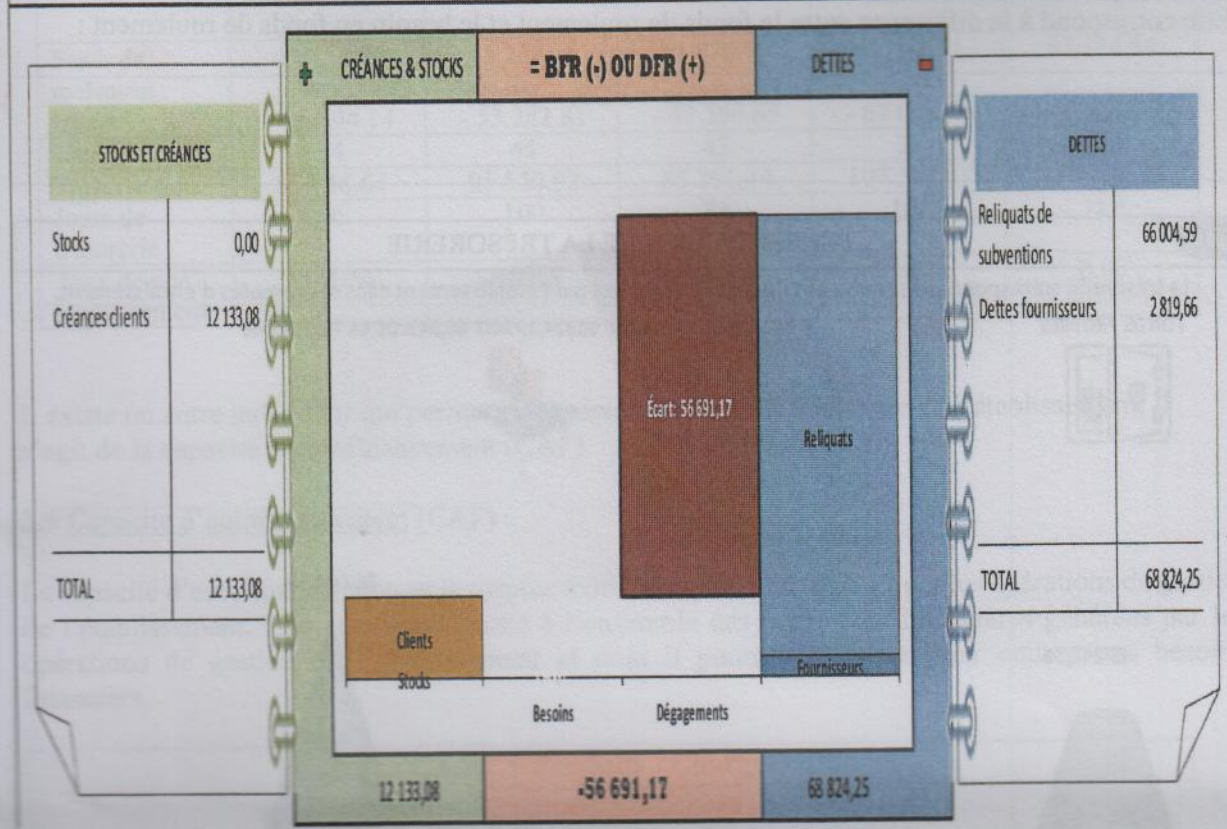
Il mesure le besoin lié à l'activité de l'établissement et ce qu'il est nécessaire de garder pour régulariser les dettes (ce que l'on doit), par rapport au remboursement de nos créances (ce que l'on nous doit).

Il représente la différence entre l'actif circulant et les dettes.

Souvent négatif car traditionnellement il y a plus de reliquats de subventions (considérées comme des dettes) que de stocks et de créances.

Dans ce cas précis, cela signifie que les emplois sont inférieurs aux ressources. L'excédent de ressources dégagé permet d'alimenter la trésorerie.

EXPLICATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT



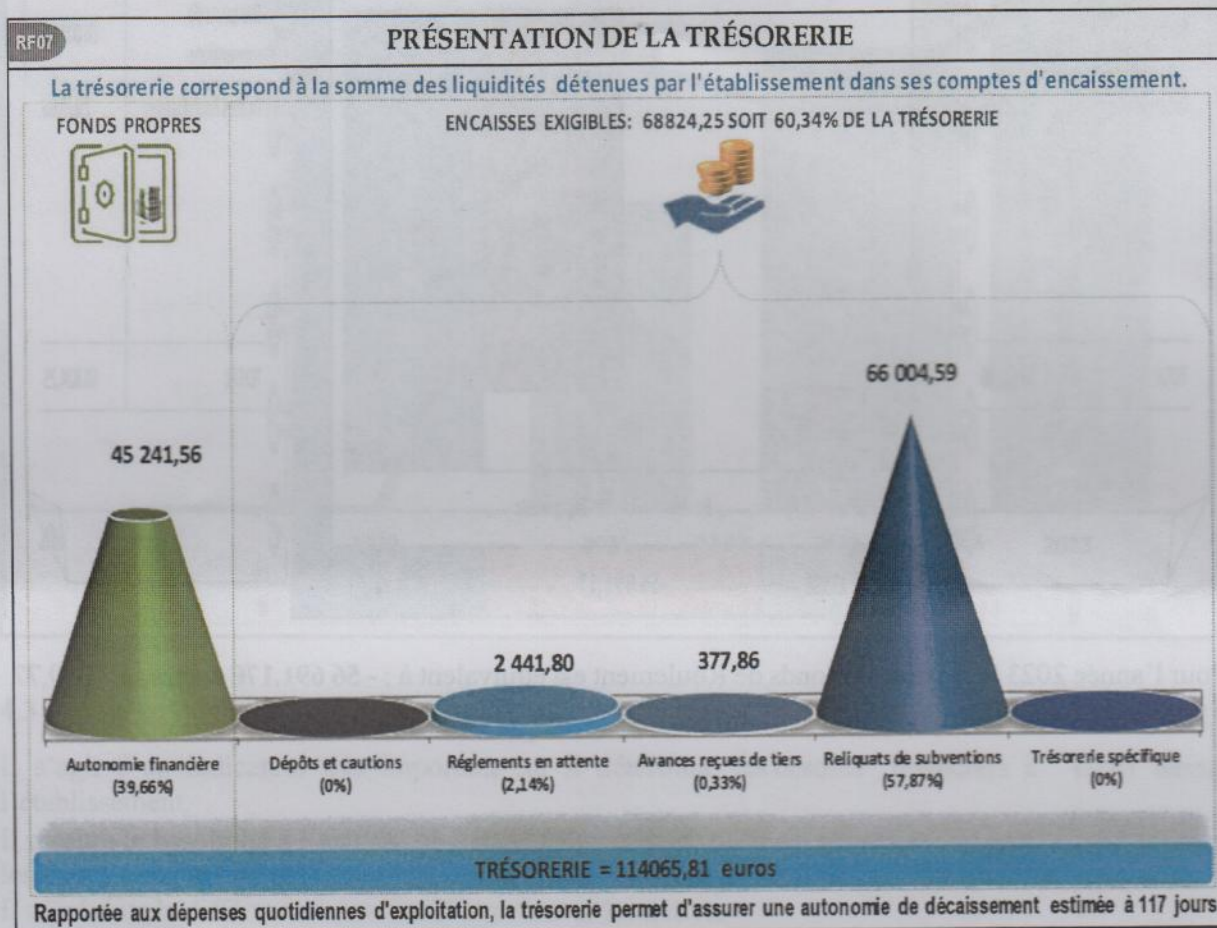
Pour l'année 2023 le Besoin en Fonds de Roulement est équivalent à : - 56 691,17€ contre - 67 059,77 € en 2022.

4.4 La trésorerie :

Elle désigne les sommes immédiatement utilisables pour l'établissement.

Elle correspond à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement :

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFdR}$$



Au 31/12/2023 la trésorerie de l'établissement équivaut à **114 065.81€** contre 107 522,68 € en 2022. Le nombre de jours de trésorerie est de **117 jours**.

Récapitulatif et évolution:

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Fonds de roulement	43 452.50	43 238.11	41 870.79	40 462.91	57 374.64
BFdR	- 41 694.14	- 53 282.81	- 43 390.65	- 67 059.77	-56 691.17
Jours de FDR	34	45	43	38	59
Trésorerie	85 146.64	96 520.92	85 261.44	107 522.68	114 065.81
Jours de trésorerie	66	100	88	102	117
Taux de non recouvrement	11.82%	8.92%	3.35%	3.46%	0.00

Il existe un autre indicateur qui permet d'apprécier la situation financière de l'établissement, il s'agit de la capacité d'autofinancement (CAF).

3.5 Capacité d'autofinancement (CAF) :

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire potentiel, dégagé par les opérations de gestion de l'établissement. Elle correspond donc à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

$$\text{CAF} = \text{Produits} - \text{Charges}$$

Elle peut s'analyser comme la ressource durable du patrimoine de l'établissement.

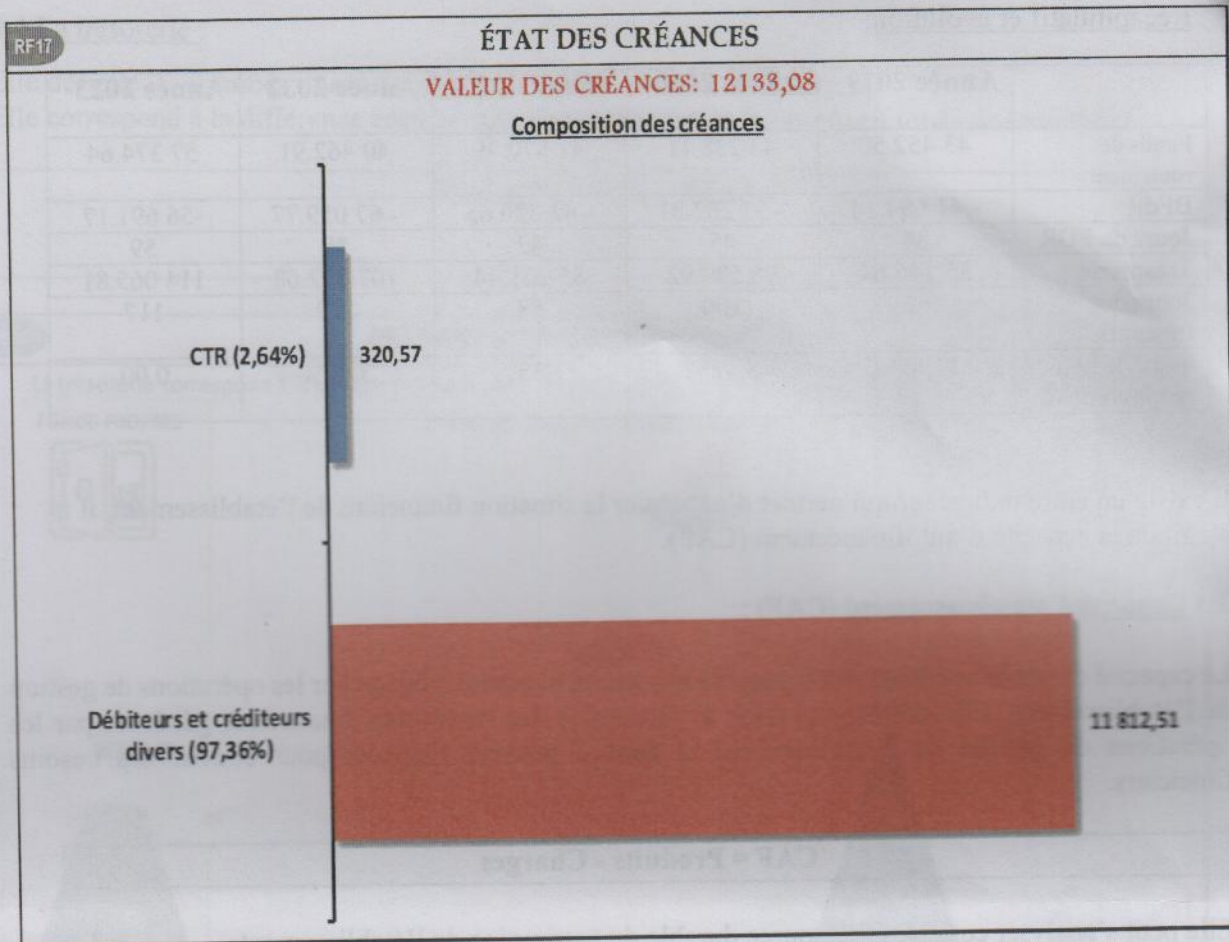
Si négative on l'appelle Insuffisance d'autofinancement.

Il s'agit d'un indicateur plus important que le résultat car au contraire de ce dernier, la CAF ne tient pas compte des charges non décaissables et des produits non encaissables (amortissements et provisions). C'est donc la CAF qui génère ou consomme de la trésorerie.

Au 31/12/2023 la Capacité d'autofinancement est de

Recettes section fonctionnement	366 681.73 €
Dépenses section fonctionnement	- 349 770.00 €
Résultat net	16 911.73 €
Amortissements	0.00 €
CAF	+ 16 911.73 €

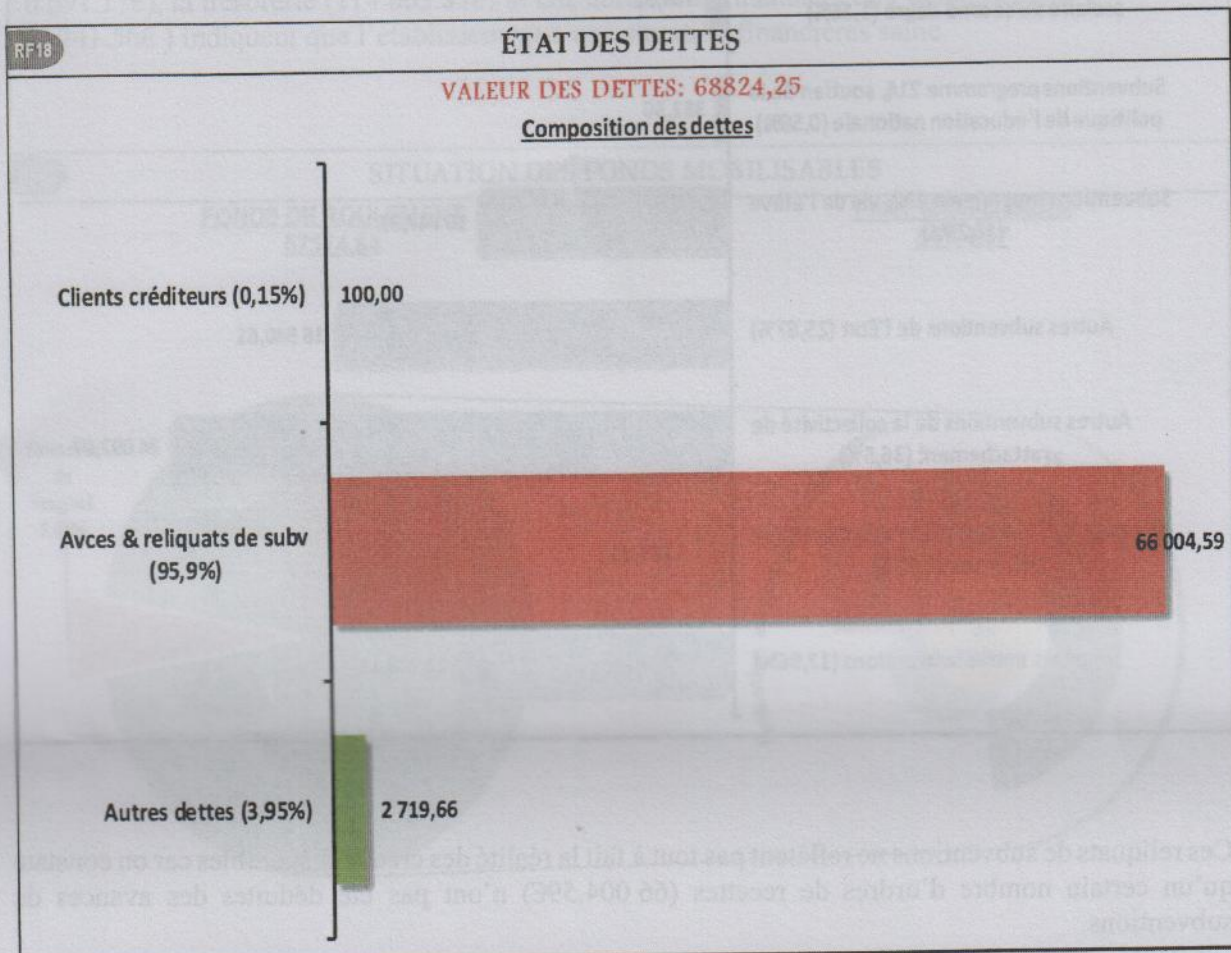
5 **Créances, dettes et reliquats de subvention**a) **Les créances**



Au 31/12/2023, l'établissement avait pour 12 133.08 € de créances non recouvrées qui a considérablement diminué par rapport à 2022 (24 432.53€).

Le taux de non-recouvrement est de 0.00% en 2023. C'est un indicateur financier qui permet de s'affranchir de la seule donnée relative au montant des créances. En effet, les créances d'un établissement peuvent augmenter dans le même pourcentage que les montants de recette, c'est-à-dire sans augmenter le risque qui pèse sur le recouvrement.

b) Dettes



c) Reliquats de subventions

Les subventions sont des crédits alloués pour un objet déterminé.

L'agent comptable

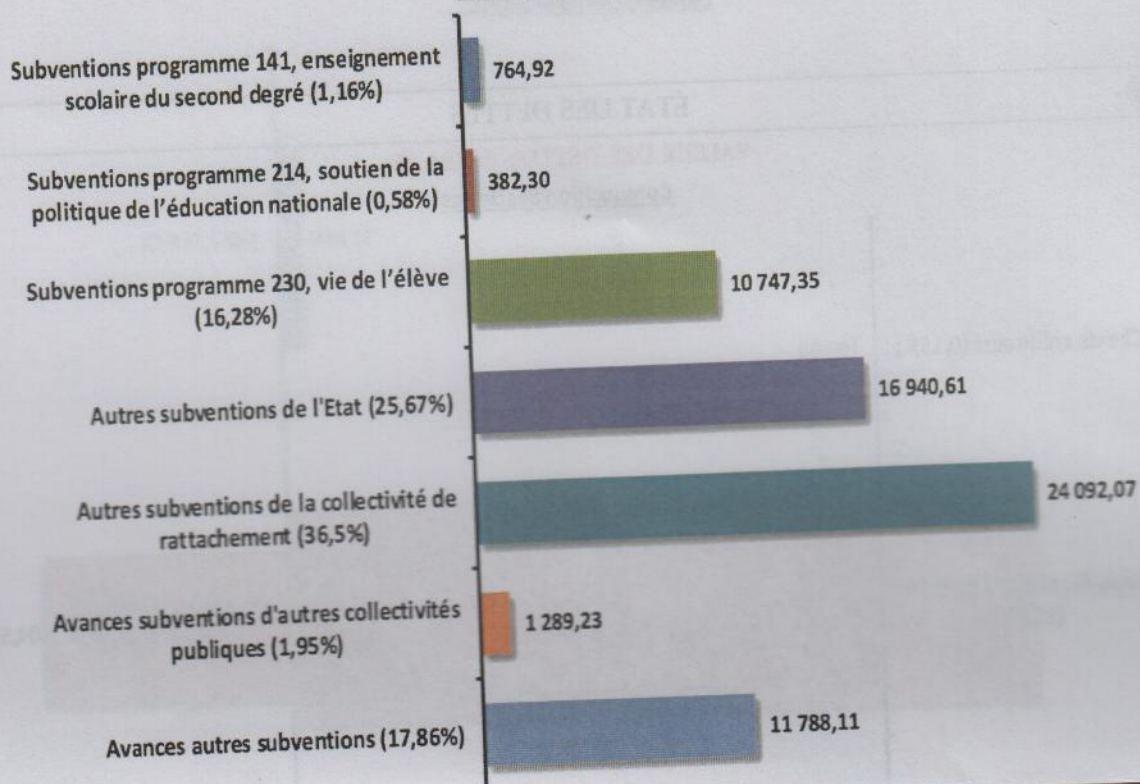
M. VAENCE

RF19

ÉTAT DES RELIQUATS DE SUBVENTIONS

TOTAL DES RELIQUATS CONSTATÉS A LA CLÔTURE: 66004,59 EUROS

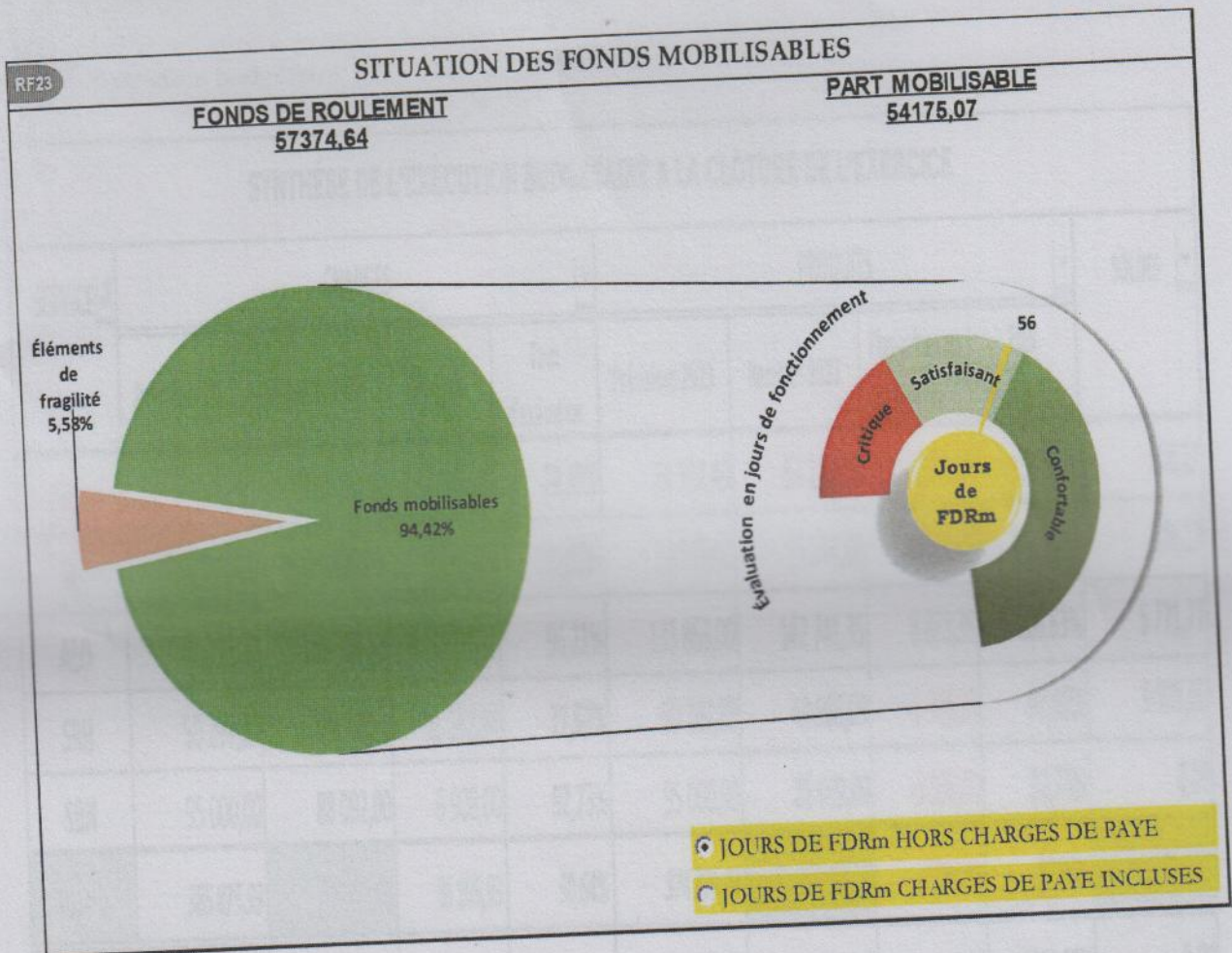
Répartition des reliquats



Ces reliquats de subventions ne reflètent pas tout à fait la réalité des crédits disponibles car on constate qu'un certain nombre d'ordres de recettes (66 004,59€) n'ont pas été déduites des avances de subventions.

Conclusion :

Les indicateurs financiers : fonds de roulement (57 374.64€), le besoin en fonds de roulement (- 56 691.17€), la trésorerie (114 065.81€) et une autonomie financière de l'établissement (45 241.56€) indiquent que l'établissement a une situation financières saine.



L'agent comptable

LYCEE PAUL-ELLUARD
Adjointe Gestionnaire
M-P VALANCE

Marie-Paule VALANCE